		Page: 1
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : HTH BRIQUETTE

Nom de la substance : hypochlorite de calcium

No. de la substance

No.-CE : 231-908-7

No.-CAS : 7778-54-3

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Innovative Water Care Europe  
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219  
37402 Amboise Cedex  
France

Innovative Water Care, LLC  
1400 Bluegrass Lakes Parkway  
Alpharetta, GA 30004  
États-Unis d'Amérique (USA)

1200 Lower river Road, P.O. Box 800  
Charleston  
Tennessee 37310-0800  
États-Unis d'Amérique (USA)

Innovative Water Care Ltd  
The Studios - Colorado Way Castleford - West  
Yorkshire  
WF10 4TA  
Royaume Uni

Innovative Water Care SA Holding (Pty) Ltd  
NCP Factory Site, 9 Hytor Street, Chloorkop  
1624 Kempton Park  
Afrique du Sud

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 070 245 245

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 20.10.2022
	Date d'impression: 21.08.2024
	Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE	Version: 1.0
218586	

<p><b>Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:</b> EHSPProductSafetyTeam@solenis.com</p> <p><b>Informations sur le produit</b> Innovative Water Care Europe: +33 (0)2 47 23 43 00, Innovative Water Care Ltd: +44 (0) 1924 792909</p>	
--	--

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 2	H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :




Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

		Page: 3
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

**Prévention:**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P260 Ne pas respirer les poussières.
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
- P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
- P391 Recueillir le produit répandu.

**Stockage:**

- P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Etiquetage supplémentaire**

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 20.10.2022
	Date d'impression: 21.08.2024
	Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE	Version: 1.0
218586	

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants


### 3.1 Substances

Nom de la substance : hypochlorite de calcium

No.-CE : 231-908-7

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
hypochlorite de calcium	7778-54-3 231-908-7	>= 90 - <= 100	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 <hr/> Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 5 % <hr/> Skin Irrit. 2; H315 1 - < 5 % <hr/> Eye Dam. 1; H318 3 - < 5 % <hr/> Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 3 %

		Page: 5
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

---


## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
 En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
 Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  
 Ne PAS faire vomir.  
 Se rincer la bouche à l'eau.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :  
 troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)  
 irritation (nez, gorge, voies respiratoires)  
 œdème pulmonaire (accumulation de liquide dans les tissus des poumons)
- Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
 Provoque de graves lésions des yeux.  
 Corrosif pour les voies respiratoires.  
 Provoque de graves brûlures.

		Page: 6
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Le dommage potentiel des muqueuses peut contre-indiquer un lavage d'estomac.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Extincteurs à poudre contenant des composés d'ammonium.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut aggraver un incendie, comburant.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Chlore

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

---


### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.  
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

		Page: 7
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et pelleter à l'aide d'un balai ou d'une pelle propre. Pelleter le matériau dans des contenants propres et secs. Tous les déversements de ce produit doivent être traités comme étant contaminés. Un produit contaminé peut déclencher une réaction chimique susceptible d'enflammer toute matière combustible présente, en provoquant un incendie. Éviter de mouiller le produit renversé. Ne pas sceller hermétiquement les récipients d'élimination. Éliminer immédiatement dans une zone isolée à l'extérieur tout le produit présent dans les récipients d'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger


Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les

		Page: 8
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Ne pas stocker près d'une source de chaleur, à la lumière directe du soleil ou à des températures élevées. Ne pas stocker lorsque la température moyenne journalière dépasse pendant 7 jours consécutifs la température de stockage recommandée. Éviter la pénétration d'humidité et de condensation dans le récipient ou l'emballage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Température moyenne journalière maximale telle que recommandée (la température moyenne journalière pouvant être obtenue en faisant la moyenne des températures minimale et maximale pour chaque jour). Un stockage audessus de cette température peut entraîner une décomposition rapide, un dégagement de chlore gazeux et suffisamment de chaleur pour enflammer des produits combustibles.

Température de stockage recommandée :  $\leq 35\text{ °C}$

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection pour protéger les yeux et la peau de la poussière en suspension. Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 20.10.2022
	Date d'impression: 21.08.2024
	Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE	Version: 1.0
218586	

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:  
Tablier résistant aux produits chimiques  
Chaussures de sécurité  
Tenue de protection étanche à la poussière  
Vêtements résistant au feu  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).  
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : comprimé

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : 100 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Pas de poussières combustibles


Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température de décomposition : 170 - 180 °C  
Donnée non disponible

pH : 11,5

		Page: 10
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

Donnée non disponible

**Viscosité**

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

**Solubilité(s)**

Hydrosolubilité : 217 g/l soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,3 gcm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 2.

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.


**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : chaleur excessive

Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et

		Page: 11
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

d'autres sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne pas laisser le produit entrer en contact avec d'autres matières, notamment, d'autres produits de traitement de piscine, des acides, des matières organiques, des composés azotés, des extincteurs à poudre (contenant du phosphate de monoammonium), des comburants, tous les liquides corrosifs, les matières combustibles ou inflammables, etc. Une réaction chimique avec de telles substances peut provoquer un incendie, une explosion ou le dégagement de gaz toxiques. Si le produit est exposé à de petites quantités d'eau, il peut réagir violemment et produire de la chaleur, des gaz toxiques et des éclaboussures.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlore

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Composants:

##### hypochlorite de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 850 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 g/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.


#### Produit:

Remarques : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Composants:

##### hypochlorite de calcium:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

		Page: 12
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **Composants:**

##### **hypochlorite de calcium:**

Résultat : Corrosif pour les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Corrosif pour les voies respiratoires.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**


Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

		Page: 13
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**hypochlorite de calcium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,049 - 0,16 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,067 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:**

**hypochlorite de calcium:**

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.


### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

		Page: 14
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---


## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN1748

ADN: UN1748

RID: UN1748

		Page: 15
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

**Code IMDG:** UN1748

**IATA-DGR:** UN1748

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR:** HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC

**ADN:** HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC

**RID:** HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC

**Code IMDG:** CALCIUM HYPOCHLORITE MIXTURE, DRY

**IATA-DGR:** Calcium hypochlorite mixture, dry

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR:** 5.1

**ADN:** 5.1

**RID:** 5.1

**Code IMDG:** 5.1

**IATA-DGR:** 5.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR:** III

**ADN:** III

**RID:** III

**Code IMDG:** III

**IATA-DGR:** III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR:** Dangereux pour l'environnement

**ADN:** Dangereux pour l'environnement

**RID:** Dangereux pour l'environnement

**Code IMDG:** Polluant marin


**IATA-DGR:** Dangereux pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

		Page: 16
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

#### Autres réglementations:


Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Exempt



		Page: 17
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		Date de révision: 20.10.2022
		Date d'impression: 21.08.2024
		Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE		Version: 1.0
218586		

AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Exempt
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible


## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Information supplémentaire

Date de révision: 20.10.2022

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique

	Page: 18
<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Date de révision: 20.10.2022
	Date d'impression: 21.08.2024
	Numéro de la FDS: R1600063
HTH BRIQUETTE	Version: 1.0
218586	

et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

BE / FR